



# Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 14 – 29 août 2012

EN BREF :

**Ver de l'épi**

- Les captures de papillons se poursuivent, soyez vigilant.

**Légionnaire d'automne**

- Faibles captures de papillons dans certaines régions.

## VER DE L'ÉPI

Les captures de papillons du ver de l'épi se poursuivent. Quelques papillons ont été capturés dans des sites situés dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Gaspésie, Laurentides et Montérégie. Rappelons que lorsque des larves sont visibles dans les épis au champ, il est trop tard pour effectuer un traitement insecticide contre celles-ci.

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsqu'ils ont des **soies fraîches**. Les papillons femelles sont attirés par les soies, où ils peuvent pondre des œufs pendant une période de 10 jours. Donc, si vous avez capturé des papillons dans les 10 derniers jours, il est important de maintenir la protection des champs qui ont des soies fraîches pendant cette période. Pour tous les détails sur le ver de l'épi et la stratégie d'intervention recommandée contre ce ravageur, consultez le bulletin d'information **No 04** du 23 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai12.pdf>) intitulé « Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention ».

## LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Dans la dernière semaine, quelques papillons de légionnaire d'automne ont été capturés à de faibles niveaux dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Aucune observation de larves n'a été rapportée. Dépistez régulièrement vos champs de maïs sucré tardif afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Pour plus d'information sur l'identification de la légionnaire d'automne et la stratégie d'intervention contre ce ravageur, consultez l'avertissement **No 11** du 9 août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11mai12.pdf>).



## NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

**Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.**

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseuse – Maïs sucré  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446  
Courriel : [brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré  
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ  
5195, boulevard des Forges, bureau 102  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3  
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976  
Courriel : [pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – maïs sucré – 29 août 2012***

